

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-05
Séance du 24 janvier 2024

Objet : Budget Primitif 2024 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	9	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstentions : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **MUCCIO**, Jean Christian **REY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J. **OBID**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C.**BOISSEL**, Mourad **ABADLI** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Françoise **SERVOL** procuration à M.**COUSTON**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude **ROUX**

Objet : Budget Primitif 2024 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles

Le projet du budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 147 000 €, et en investissement à la somme de 300 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées à hauteur de 147 000 € sont composées des subventions de la Ville de Bagnols-sur-Cèze (60 000 €) et de l'Etat au titre du Programme de la Réussite Educative (PRE) pour 87 000 €.

Les recettes d'investissement de 300 € correspondent la dotation aux amortissements (chapitre 040).

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à hauteur de 147 000 €, et comprennent les chapitres ci-après :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 143 900 € dont notamment 129 500 € au titre du remboursement des frais supportés par le budget principal, 8 000 € au titre des honoraires payés aux intervenants extérieurs, 1 700 € au titre des abonnements et revues, et enfin 1 500 € pour l'achat de fournitures scolaires,
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 2 800 € correspondent aux subventions versées pour l'accompagnement dans le cadre du PRE,
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) à hauteur de 300 €.

Enfin, les dépenses d'investissement quant à elles, sont proposées à hauteur de 300 € (chapitre 21).

L'ensemble des propositions du BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité - 3 abstentions (J.JACKEL, O. WIRY procuration à G. SANCHEZ, G.SANCHEZ) :

- d'adopter le budget primitif 2024 du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 147 000 €, et en section d'investissement à hauteur de 300 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **30 JAN. 2024**

et publié le **30 JAN. 2024**

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID : 030-213000284-20240124-2024_01_05-DE



REC 2024 01 05